

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Vellay			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme Vernusse	x		
Maire : M.Sigoire	x		
Conseillers municipaux : Mme Gomez, Mme David, .M. Meyer	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Mouchonay	x		
Mme Géniquet	x		
Mme Agostinho	x		
Mme Vernusse	x		
Mme Tournemine	x		
Mme Courtais	x		
Mme Ficagna	x		
Mme Zucca	x		
Mme Cabanis		x	
Mme Traché	x		
M. Koerner		x	
M.Garnier	x		
M. Bel	x		
M. Agostinho	x		
M. Roux	x		
Un des maîtres du RASED :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Bras	x		
Mme Muller		X	
Mme Fernandez	x		
Mme Carrion	x		
Mme Goertz	x		
Mme Thonet	x		
Mme Crepet		x	
Mme Paillard		X	
M. Chbani	x		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire : Mme Vial	x		
D.D.E.N. M.Plagneux	x		
Représentant du Sou des écoles : Mme Crepet		x	
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Le président, directeur de l'école
Nom : Mme Vernusse

Le secrétaire, (fonction)
Nom : Mme Mouchonay

Date : 07/11/2019

heure de début : 18 heures

Ordre du jour :

Bilan de rentrée (effectifs, classes, personnels...)
Nouveaux représentants de parents
Cantine et péri scolaire
Conseil municipal d'enfants
Cérémonie du 11 novembre
Exercice incendie et exercice « alerte intrusion »
Vote du règlement intérieur
Piscine
Permis internet
Projet Téléthon
Organisation de l'éducation musicale
Spectacle de Noël
Dotation du Sou des écoles
Classe de neige des CE2
Travaux et financements effectués par la mairie
Questions des parents élus

- ⇒ points d'information :

→ **- Bilan de rentrée**

Équipe enseignante : Nous accueillons à titre définitif sur l'école Mme Agostinho et M. Bel. Mme Traché et M. Koerner sont nommés à titre provisoire en remplacement de Mme Pagès qui est en congé longue maladie.

Concernant les compléments de temps partiels ou décharge direction : Mme Tournemine assure pour cette année la décharge de direction le jeudi et vendredi dans la classe de CM1 de Mme Vernusse. Mme Courtais complète le temps partiel de Mme Cabanis en CM1 le jeudi et vendredi. M. Roux complète le temps partiel de Mme Agostinho le mardi en CP/CE1 et le jeudi celui de M. Agostinho en CE2.

Trois AVS (assistantes de vie scolaire) sont à certains moments présentes sur l'école : Mme Gruneisen auprès d'un enfant en CP et CP/CE1, Mme Crozet en CE2 et CM1, Mme Montassar en CP. Autre adulte : l'intervenante musique Mme Anne-Pierre Orset.

262 élèves ont fait leur rentrée, un effectif stable (moins 4 élèves) par rapport à l'an passé).

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| → CP de 22 élèves | Mme Geniquet |
| → CP de 24 élèves | Mme Mouchonay |
| → CP/CE1 de 21 élèves | Mme Agostinho |
| → CE1 de 24 élèves | Mme Ficagna |
| → CE1/CE2 de 22 élèves | Mme Traché/ M. Koerner |
| → CE2 de 25 élèves | M. Agostinho |
| → CE2 de 25 élèves | M. Garnier |
| → CM1 de 25 élèves | Mme Vernusse/ Mme Tournemine |
| → CM1 de 25 élèves | Mme Cabanis/Mme Courtais |
| → CM2 de 25 élèves | Mme Zucca |
| → CM2 de 24 élèves | M. Bel |

→ **Résultats des élections de parents.**

Elles se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019. On a compté 164 votants sur 395 inscrits, soit un taux de participation de 41,52%.

9 parents d'élèves titulaires ont été élus au conseil d'école : Mmes Bras, Goertz, Carrion, Muller, Fernandez, Thonet, Paillard, Crepet et M. Chbani.

→ **Cantine et péri-scolaire**

Cantine : 300 enfants sont inscrits au restaurant scolaire dont 192 enfants de l'école élémentaire.

14 personnes encadrent les enfants de l'élémentaire et de la maternelle.

Il y a toujours un composant bio par jour et maintenant, un menu végétarien par semaine depuis la rentrée de novembre.

Accueil périscolaire : la capacité maximum est de 60 enfants. La proportion maternelle/élémentaire est de moitié/moitié. Le périscolaire n'est pas saturé les matins. Certains lundis soirs et certains jeudis soirs, le périscolaire est saturé.

6 animateurs sont présents, diverses activités sur les voyages autour du monde sont menées.

→ **Conseil Municipal des Enfants**

Courant septembre une présentation du CME, du rôle de candidat et d'électeur a eu lieu dans chaque classe. Une campagne électorale a suivi avec réalisation d'affiches placées sur un panneau d'affichage sous le préau pendant quelques jours de manière à ce que les votants puissent consulter les programmes des candidats. Les élections ont eu lieu le jeudi 10 octobre. 13 candidats se sont présentés pour 9 places vacantes.

Une première séance plénière a eu lieu le mardi 16 octobre dans la salle du conseil de la mairie. Cette séance était présidée par M. Francis Sigoire. Les élus ont reçu leur trousseau lors de cette réunion: écharpe tricolore, tee-shirt de la ville et charte des conseillers municipaux enfants.

Les élèves sont répartis en 2 commissions. Les projets commencent à être définis :

- journée sans écran
- nettoyage de la commune
- gaspillage alimentaire
- addiction
- boîte à livres

→ **Cérémonie du 11 novembre**

Lundi 11 novembre, les élèves de l'école sont invités à se rendre devant le monument aux morts pour commémorer l'armistice. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont appris la Marseillaise (refrain et couplet des enfants) et une chanson intitulée « merci » en l'honneur de tous les combattants et résistants; le 11 novembre beaucoup seront présents, accompagnés par Anne Pierre Orset, intervenante en musique. Plusieurs enseignants seront là pour les encourager... Les élus du Conseil Municipal d'enfants participeront activement à la cérémonie : ils liront des textes, liront les noms des disparus et ils déposeront des gerbes.

→ Exercice évacuation incendie

Il s'est tenu le vendredi 25 septembre à 9h 30. Le signal a été entendu par tous. L'école a été évacuée en 3 minutes et 5 secondes. Chaque classe a rejoint l'endroit défini préalablement.

→ Exercice alerte intrusion dans le cadre du PPMS.

Il s'est déroulé le vendredi 7 octobre. Le signal de confinement a été déclenché à 10h, distinct de la sonnerie d'évacuation incendie.

Les élèves ont parfaitement identifié le signal et sont restés confinés quelques minutes dans leur salle de classe. Certaines classes de CP et CE1 se trouvaient en récréation. Les élèves ont donc rapidement rejoint leur enseignant et sont rapidement mais calmement rentrés dans leur salle de classe. Toutes les classes ont été fermées à clé et les enfants ont été tenus écartés des fenêtres et des portes. Le silence a été respecté.

Le tout a bien sûr été réalisé en sensibilisant les enfants à la possibilité d'une intrusion mais en n'effrayant aucun d'entre eux.

→ Vote du règlement intérieur pour l'année scolaire 2019/2020

Après lecture du règlement intérieur, celui-ci a été voté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Il sera également affiché sur le panneau d'information de l'école élémentaire.

→ Piscine

3 classes (CP et CP/CE1) se rendent à la piscine le jeudi matin pendant la période du 26/09 au 19/12. De nombreux parents étaient déjà agréés (une douzaine) et 2 nouvelles personnes ont passé l'agrément à la session de septembre. Nous remercions la municipalité pour le financement (trajets et entrées) et les parents qui se libèrent pour accompagner les enfants et ainsi rendre possible cette activité.

→ Permis internet

La gendarmerie de Montluel a proposé une intervention dans les classes de CM2. Les gendarmes sont venus sensibiliser les élèves et ont fourni des séances. A la fin, les élèves passent un permis et les gendarmes viennent les remettre. Les élèves sont ainsi conscients des risques et des comportements à adopter face à internet.

→ Projet Téléthon le 6 décembre

Le vendredi 6 décembre, il y aura diverses animations dans Béliigneux autour du thème de Noël, (contes pour enfants, marché de la création, mini ferme, calèches, cabane du Père Noël...) et des stands **pour le téléthon**. Ces animations seront mises en place en collaboration avec la bibliothèque, le Sou des écoles, BHC, Body Art, Béba ArtCom et les Ain'trépides.

Un intervenant de l'AFM (association française de lutte contre les myopathies) viendra à l'école le lundi 25 novembre pour expliquer leur rôle et les enjeux du Téléthon à tous les enfants du CP au CM2. Cette intervention durera 45 minutes.

2 actions pour les enfants :

- réalisation d'un dessin solidaire par chaque enfant qui l'accrochera le soir de la manifestation pour faire une grande chaîne.
- participation à la « Course du muscle » : course avec parrainage (2€ par tour), un livret sera remis aux enfants pour leur expliquer...

→ **Organisation de l'éducation musicale**

Comme vous le savez, chaque classe bénéficie de l'intervention d'une intervenante, Anne Pierre Orset à raison d'une demi-heure par semaine. Nous avons fait le choix cette année de condenser ce volume horaire : à savoir que Mme Orset interviendra une heure par semaine pendant le premier semestre en CE2, CM1 et CM2 puis une heure par semaine en CP et CE1. Le travail de chant et de rythme sera montré aux familles fin janvier pour les grands et fin juin pour les petits. Nous avons d'ores et déjà réservé la salle des fêtes de Béliigneux pour ces deux moments (le mardi 28 janvier et le mardi 30 juin, à partir de 18h).

→ **Spectacle de Noël**

La municipalité tient à offrir à tous les élèves de l'école un spectacle à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Les élèves de cycle 2 assisteront à un spectacle proposé par la compagnie La petite Lune qui s'intitule « Un tour du monde pour le Père Noël ». Les représentations se tiendront le mardi 10 décembre.

Les classes se rendront dans la salle du conseil en mairie pour assister à ce spectacle.

- Les élèves de cycle 3 (CM1 et CM2) iront au cinéma à Meximieux. Les CM1 regarderont « Tito et les oiseaux » le lundi 9 décembre après-midi et les CM2 verront le film « Fahim » le lundi 16 décembre après-midi.

→ **Sou des écoles, sorties scolaires**

Le sou des écoles a attribué aux écoles la somme de 14€ par enfant.

Les enseignants remercient vivement le sou des écoles. Cette dotation rend possible une sortie scolaire avec un complément financier par les familles.

→ **Classe de neige des CE2**

Classe prévue du 22 au 24 janvier 2020. 3 jours au chalet de Giron pour pratiquer ski de fond et balade en raquettes.

Remerciement à la mairie qui participe au coût du voyage, subvention pour tous. La municipalité rappelle que le CCAS peut aider les familles d'un point de vue financier pour que tous les enfants qui le souhaitent, puissent participer.

Dans le but de diminuer le coût par élève, des actions sont déjà et vont être menées : vente de chocolats...

→ Travaux et achats effectués par la mairie

- Travaux courants, entretiens divers
- Achat d'une enceinte bluetooth puissante
- fabrication de meubles pour la classe 3

Demande de travaux et d'investissements:

- Entretien : penser à bien faire enlever les feuilles régulièrement car risques de glissades sous le préau.
- Pour les équipements des classes, la liste des demandes d'investissements sera remise pour début décembre et énoncée au cours du second conseil d'école avec l'avis de la commune.

→ Questions des parents d'élèves

Ain'Trépides

- Des parents se plaignent du temps trop court qu'ont les enfants pour manger et il semblerait qu'ils n'ont pas la possibilité de pouvoir se resservir, ni de pouvoir, lorsqu'il y a un fruit au dessert, l'emporter pour le manger ultérieurement.

Le temps méridien a été voté. Les grammages sont pesés. Le grammage maximum par enfant recommandé par le GEMRCN est proposé. Il n'est pas possible de prendre le dessert à l'extérieur. Il n'est pas possible de se resservir

- Certains s'étonnent également du prix de la cantine : pourquoi est-ce plus cher qu'au collège ou dans les communes environnantes ? Certains parents aimeraient pouvoir inscrire leurs enfants de temps en temps, mais le tarif est prohibitif.

Les subventions sont attribuées par les communes pour les écoles, par le département pour le collège et par la région pour le lycée. On ne peut donc pas comparer l'école et le collège.

Après enquête auprès des communes environnantes (Balan, Dagneux, Meximieux, La Boisse...), le prix moyen payé par les parents de Béligneux (4,95€) s'avère ne pas être plus élevé que dans les communes environnantes.

Pour rappel, le coût moyen d'un repas est de 9 € et comprend l'ensemble des charges (personnel, entretien locaux, assurances, repas...). Celui-ci est réparti entre les parents (50%) et la commune (50%).

Quant au tarif occasionnel, il n'est également pas supérieur aux prix pratiqués dans les communes alentours.

- Une demande a été formulée pour savoir s'il y aurait une possibilité de permettre à ceux qui le veulent de pouvoir se brosser les dents.

Oui mais les enfants vont devoir garder leur brosse à dent et le dentifrice puisqu'ils ne peuvent pas retourner dans les classes sur le temps méridien.

- La cantine va-t-elle mettre en place un repas végétarien par semaine comme cela est prévu dans le cas de la loi Egalim et de l'amendement Cazebonne (art. L. 230-5-6) ?

oui

- Toujours et encore la question des places en périscolaire : un projet d'augmentation ? 60 places pour 400 élèves, c'est fort peu.

Financièrement, ce n'est pas possible, comme cela a déjà été expliqué lors du deuxième conseil d'école, en mars 2019, répond la municipalité.

- Coups, insultes, moqueries durant les repas et le temps mort avant et après le repas ont été rapporté par des parents, l'encadrement est-il suffisant ?

L'encadrement des enfants de l'école paraît suffisant (7 animateurs).

Les problématiques rencontrées par les enfants doivent être traitées au jour le jour sans attendre le conseil d'école de façon à instaurer un climat serein. Les enfants sont écoutés et nous essayons de gérer au mieux chaque conflit entre enfants. Le personnel a pour habitude de se réunir afin d'échanger sur d'éventuelles problématiques rencontrées afin de trouver les meilleures solutions.

Si des problèmes récurrents sont remarqués, les enseignants sont évidemment avertis tout comme les parents de façon à ce que chacun reste vigilant. A ce jour, une seule situation a été portée à la connaissance de Karine Vial et le problème a été réglé.

L'objectif est de faire en sorte que le temps cantine soit vécu pour les enfants comme une continuité du temps scolaire, sans créer de coupure. Ainsi, différents moyens sont mis en place quotidiennement pour faciliter cela.

Actuellement on ne peut pas considérer qu'il y ait de temps « mort » puisqu'une aire de jeux est mise en place chaque jour dans la cour avec 13 grands jeux en bois différents à disposition des enfants et que des ateliers sportifs sont mis en place, par session, au city stade.

Mairie :

- La problématique du stationnement aux heures de pointe a été soulignée. Une demande de réflexion sur un dépose minute pourrait-elle être envisagée ?

Oui. Des travaux sont prévus pour mettre en place un dépose minute qui ne générera aucune manœuvre de la part des usagers.

- A deux reprises l'année dernière il a été relevé la nécessité de trouver une solution en ce qui concerne maintenant les canicules régulières et annuelles. Cela affecte tout le monde et aussi l'apprentissage de nos enfants et la fatigue des maîtres...Climatiseur dans toutes les classes ou au moins dans les zones communes et où ils sont encore plus nombreux tels que la cantine par exemple, bibliothèque etc. Et si non rafraîchisseur d'air qui demandent moins de ressources et d'énergie au niveau budgétaire et écologique...

Les enseignants sont favorables à la climatisation en bibliothèque pour avoir une salle commune fraîche en cas d'épisode de canicule très intense comme l'an passé...

La municipalité explique que la climatisation n'est pas envisageable pour chaque classe. Un chiffrage de ventilateur de plafond est en cours. La question de leur efficacité est posée...

- Plusieurs parents ont émis des inquiétudes quant à la sécurité des enfants lorsque le matin les bus arrivent et que les portes ne sont pas encore ouvertes. Les maternelles étant pris en charge par les ATSEM, les primaires errent sur le parking. De même pour le soir, ils sont surpris qu'il n'y ait personne qui vérifie que tous les enfants soient bien montés dans les bus ou été pris en charge.

La municipalité rappelle qu'il y a un décalage de 5 minutes entre l'ouverture de l'école maternelle et l'école élémentaire, ce qui peut expliquer que quelque fois les enfants attendent quelques minutes.

La directrice explique : les enseignants ne sont pas responsables des élèves avant l'ouverture des portes, soit 8h 25. Le soir, les enfants de moins de 6 ans sont pris en charge par une employée de mairie et conduit dans le bus ou remis par l'enseignant à un adulte comme l'exige les textes de loi. En ce qui concerne les plus de 6 ans les élèves parcourent seuls les quelques mètres sécurisés pour monter dans le bus ou sont récupérés par un adulte. Il n'y a pas de responsabilité légale de l'enseignant, cependant les enseignants rappellent qu'ils sont toujours présents sous le porche de l'école ou dans le hall de l'école pour prendre en charge un enfant dont le parent serait en retard...

Ecole :

- Plusieurs parents ont demandé que l'école respecte les horaires, que ce soit le matin ou pour les sorties de midi et de 16h. Le temps de la pause méridienne est d'autant plus court s'il faut revenir avec des maternelles. Pareil pour le soir où les bus ont des horaires à respecter et ne peuvent pas attendre les retardataires.

Le matin les portes ouvrent à 8h 25 (5 minutes après la maternelle). La sonnerie de fin de classe retentit à 12h 05 et 16h 05. Il y a 11 classes qui doivent alors sortir de leur salle de classe et évacuer l'école ; cela prend forcément quelques minutes et la dernière classe sort environ 5 à 7 minutes après la première.

- Il a été également porté à notre connaissance que l'utilisation du Padlet est intéressante, cependant, les parents souhaiteraient que la communication des devoirs soit également sur les cahiers et non uniquement sur le Padlet car certains sont envoyés très tard (après 18h) ou parce que les enfants sont récupérés par d'autres personnes n'ayant pas forcément un accès internet.

L'utilisation du padlet n'est pas un fonctionnement d'école (certaines classes ne l'utilisent pas) et les modalités d'utilisation sont variables d'une classe à l'autre. Aussi, en cas de problème, il faudrait voir ceci directement avec l'enseignant de façon à ce qu'une réponse personnelle soit apportée.

- Un parent d'élève demande s'il y aurait une possibilité de mettre en place un projet théâtre pour permettre aux enfants de s'exprimer et de prendre confiance en eux.

Le théâtre est une activité très enrichissante effectivement, cela relève d'un projet de classe et de l'initiative pédagogique de chaque enseignant.

Les contes en côteliers sont sur notre commune et peuvent intéresser certains

- La question est également posée sur le choix des chansons apprises en cours de chorale : sur quel base ou impératif sont choisis les chants appris en cours d'année ?

Les chants sont choisis par les enseignants en lien avec l'intervenante selon des projets (11 novembre, thème particulier, etc...).

- Une demande a été également formulée pour le sport : serait-il envisageable de faire venir un intervenant extérieur pour diversifier les activités sportives ?

Les enseignants y sont favorables mais se pose la question du financement, donc question à la mairie...

La mairie n'a pas prévu de financer ce genre d'intervenants

- Les parents demandent quand ils seront informés des projets de sorties ou de classes vertes.

Pour les sorties avec nuitées (comme la classe de neige) les familles sont informées longtemps à l'avance pour avoir le temps de s'organiser, notamment financièrement. Pour les sorties à la journée, environ 2 semaines à l'avance... Au cours du 2ème conseil d'école, en mars, si des sorties de fin d'année sont déjà planifiées par les enseignants nous les annoncerons.

- Quels sont les équipements mis à disposition des élèves pour les récréations ?

Dans la cour les enfants disposent d'un terrain de foot, d'un terrain de ballon prisonnier, d'un espace pour le hand, d'une marelle, d'un jeu de petits chevaux, d'un twister...

- La commune de Béliigneux et ses habitants ont reçu un courrier pour chercher des pastilles d'iode en pharmacie. L'école a-t-elle et pourra-t-elle fournir les pastilles aux enfants si cela devait arriver durant le temps scolaire ? Y aura-t-il un exercice alerte nucléaire, tout comme alerte intrusion ou incendie ?

L'école a aussi reçu un courrier pour aller récupérer des pastilles d'iodes pour l'ensemble des élèves et des adultes. Nous disposons donc des pastilles pour les enfants et les adultes. Nous en profitons pour rappeler que toute allergie connue doit être signalée à l'enseignant. Dans le cadre du PPMS, nous réalisons chaque année un exercice confinement (pollution de l'air).

- Un parent demande si les professeurs font remonter les problèmes de difficultés d'apprentissage aux parents ?

Evidemment...Les familles peuvent également suivre le travail de leurs enfants en consultant régulièrement les cahiers, les évaluations (LSU), en sollicitant un rendez-vous avec l'enseignant. Si des difficultés majeures de travail ou de comportement se présentent l'enseignant prendra évidemment l'initiative d'un rendez-vous.

- Un parent demande aussi que lorsque l'affichage des classes avant la rentrée a lieu il serait possible d'y mettre également la liste des fournitures pour l'année pour chaque classe. Cela permettrait les courses durant le week-end précédent la rentrée et non le jour J.

Les enseignants rappellent qu'ils n'exigent en aucun cas le matériel du jour au lendemain. Le matériel est demandé pour la 2ème semaine ce qui laisse également le week-end pour faire les courses.(De plus, afficher 11 classes et 11 listes sur le panneau de l'école pose un problème de place...)

- Les cahiers « questionner le monde » et « poésie » pourraient-ils être réutilisés sur plusieurs années ? Parce qu'un nouveau cahier pour 4 poésies dans l'année surtout à l'heure de la prise de conscience écologique et du développement durable c'est beaucoup de gaspillage au vu du nombre d'élèves.

Cette question concerne probablement les cahiers de CP ou CE1. Les enseignants concernés réfléchissent à cette possibilité de faire suivre les cahiers du CP au CE1.

- Des propos ont été remontés sur des gestes et des paroles déplacés au sein de l'école visant particulièrement les filles. Une intervention sur le problème du harcèlement pourrait-elle être envisagée ou devons-nous en référer à l'académie pour leur demander une intervention ? Ce n'est pas parce qu'ils sont « encore petits » que le problème doit être minimisé.

Si des gestes ou des paroles déplacées sont adressées aux filles, ils doivent être interdits et sanctionnés au même titre que toutes les insultes d'ailleurs. Bien informer l'enseignant de la classe immédiatement lorsque cela se produit. Il prendra les mesures nécessaires : d'une part une sensibilisation de tout le groupe classe par l'intermédiaire de supports pédagogiques mis à la disposition des enseignants par le ministère (vidéos, débats...) et une sanction pour le responsable. Pour rappel, de mesure préventive, en éducation civique, toute une unité d'apprentissage concerne la lutte contre les discriminations, dont la discrimination garçons/filles. De plus, en CM2, l'infirmière scolaire intervient en demi-classe pour aborder les questions de puberté et toutes les questions qui se posent autour du corps qui change, elle insiste sur la notion « mon corps, ça m'appartient ». Rappelons sinon que le terme harcèlement désigne une répétition d'insultes (ou de coups) par un ou des harceleurs sur une victime qui finit par être isolée du groupe. Dans ce cas un protocole harcèlement est mis en place pour solutionner le problème. Si le climat scolaire dans une classe se détériore, il est aussi possible de solliciter un enseignant spécialisé « inclusion et climat scolaire ».

- Les parents aimeraient également connaître la répartition et l'utilisation exacte et concrète de la coopérative scolaire et du sou des écoles. Beaucoup ne comprennent pas comment est utilisé cet argent et surtout lorsque leur enfant ne fait pas de sorties. Pour info : beaucoup sont persuadés que cet argent sert à financer la classe de neige.

La somme donnée par le Sou des écoles est équitablement divisée par le nombre d'élèves, cette année nous l'avons dit elle s'élève à 14 euros. Cet argent est entièrement utilisé pour réduire le coût des sorties qu'il s'agisse d'une sortie avec nuitées ou d'une sortie à la journée. Par le passé il a pu aussi être utilisé pour faire venir des intervenants (mimes) et acquérir du matériel sportif pour les jeux des « Bélignades ».

Concernant la coopérative scolaire (10 ou 5 € selon le nombre d'enfants par famille), il permet de financer l'adhésion et l'assurance à l'OCCE (qui valide et contrôle les comptes) qui s'élève à 2,25 € par enfant, des achats de livres de lecture pour les classes et la BCD, l'abonnement à des magazines, l'achat de jeux pour les classes, du matériel de travaux manuels, de cuisine. Une fois acheté ce matériel mutualisé, chaque classe dispose d'une somme égale pour ne léser aucun enfant.

M. Garnier et M. Agostinho expliquent le financement de la classe de neige : le transport est financé par la municipalité, la dotation du sou de 14 €, la participation des familles que nous essayons de réduire en menant des actions (vente de chocolats,...).

- Les parents d'élèves délégués attirent également votre attention sur la distribution des questionnaires aux parents plus tôt, et non la veille pour le lendemain : nous avons déjà des difficultés à ce que les parents veuillent bien nous répondre, car « à quoi ça peut servir de toute façon on ne nous prend pas en compte » a été rapporté par des parents interrogés devant l'école. Et merci de bien nous transmettre les réponses au plus vite, par le biais de la boîte aux lettres afin que nous puissions faire remonter au mieux les interrogations et suggestions des parents.

Les enseignants essaient de distribuer au plus tôt les papiers et les déposent dans la boîte aux lettres dès que l'enfant leur transmet. Attention aux papiers qui restent parfois dans les cartables...

- ⇒ sujet 1 soumis à avis (vote) : règlement intérieur

- nombre d'avis positifs : 23

- nombre d'avis négatifs : 0

⇒ heure de fin : 20h